

"Vitam impendere vero : Consacrer sa vie à la vérité."

"LA DEFENSE" PHILIPPE MASSON, Directeur-propriétaire ABONNEMENT Un an \$1.00 Six mois 0.50 Strictement payable d'avance.

ANNONCES, 10 centins la ligne pour la première insertion. Insertions subséquentes, 5 centins la ligne. Conditions spéciales pour annonces à longs termes.

LA DEFENSE, CHICOUTIMI, P. Q. JEUDI, 27 AVRIL 1899

AVIS A cause des dérangements occasionnés par son déménagement, la DEFENSE ne pourra pas paraître la semaine prochaine.

PENSÉE Il n'y a qu'une conduite qui soit sûre, qu'une politique dont les événements ne puissent pas se jouer, c'est de respecter le droit, d'observer la justice et de s'en remettre à Dieu.

Les propriétaires de l'Oiseau-Mouche ont donné instruction d'envoyer leur journal, à titre gracieux, aux classes supérieures de tous les collèges de la province.

L'honorable M. Thomas Chapais, directeur du Courrier du Canada et conseiller législatif, a reçu de l'université Laval le diplôme de docteur en lettres.

Notre excellent ami et collaborateur, M. Henri Tielemans, vient nous dire des choses bien intéressantes au sujet de la région du Lac St-Jean au point de vue de l'industrie de la pulpe et du papier.

Emparons-nous du sol ; voilà le noble cri, le généreux appel que vient de nouveau lancer le journal Le Nord qui reprend sa publication interrompue depuis quelques semaines.

Nous n'étions pas à la DEFENSE lorsque a paru le livre de M. l'abbé F.-X. Burque sur la Pluralité des mondes habités, et nous n'avons pas eu l'avantage de le lire ni même de le recevoir.

Sous le titre Les industries domestiques et l'émigration, le journal montréalais La Presse, numéro du 24 avril, expose de façon fort intéressante une thèse qui nous paraît absolument judicieuse.

Notre feuilleton "Petit Ange," qui a si fortement intéressé nos charmantes lectrices ne figurera plus dans nos colonnes où le récit de son existence dramatique se termine aujourd'hui.

"LE PROTECTEUR" Dans son numéro du 22 avril, il a fait une grosse colère, le digne journal ; c'est ce qui lui a valu de perdre la carte et de se mettre devant le public en une posture dégoûtante.

La Région du Lac St-Jean au point de vue de l'industrie de la pulpe et du papier

RAPPORT DE J.-C. LANGE-LIER 1898. (1) Nous lisons toujours avec soin les rapports du commissaire des terres de la couronne, qui paraissent tous les ans et que très peu de personnes ont l'occasion de parcourir.

Il impose dans le recrutement des explorateurs et leurs façons de faire rapport. Bien des fois, en comparant des rapports de différents explorateurs, nous avons constaté des différences très appréciables dans leurs explorations.

Ceci dit, revenons à nos moutons... M. J.-C. Langelier, surintendant des gardes-forestiers, a dans le dernier rapport du commissaire des terres quelques pages sur l'industrie de la pulpe et du papier dans la région du Lac St-Jean.

"Le bassin hydrographique" — et non pas hydrographique, n'est-ce pas, M. l'imprimeur ou M. le rédacteur ? — dont le lac St-Jean forme le centre embrassé dans ses limites extrêmes près de 175 milles du sud au nord.

"LE PROTECTEUR" Dans son numéro du 22 avril, il a fait une grosse colère, le digne journal ; c'est ce qui lui a valu de perdre la carte et de se mettre devant le public en une posture dégoûtante.

La Région du Lac St-Jean au point de vue de l'industrie de la pulpe et du papier

RAPPORT DE J.-C. LANGE-LIER 1898. (1) Nous lisons toujours avec soin les rapports du commissaire des terres de la couronne, qui paraissent tous les ans et que très peu de personnes ont l'occasion de parcourir.

ka et certainement de trois-quarts plus petite que la Mistassini. A beau mentir qui vient de loin, monsieur.

"La grande Péribonka se partage en deux branches à 110 milles de son embouchure." — J'oserais suggérer 80 milles comme plus exact.

"Le bassin hydrographique" — et non pas hydrographique, n'est-ce pas, M. l'imprimeur ou M. le rédacteur ? — dont le lac St-Jean forme le centre embrassé dans ses limites extrêmes près de 175 milles du sud au nord.

"LE PROTECTEUR" Dans son numéro du 22 avril, il a fait une grosse colère, le digne journal ; c'est ce qui lui a valu de perdre la carte et de se mettre devant le public en une posture dégoûtante.

La Région du Lac St-Jean au point de vue de l'industrie de la pulpe et du papier

RAPPORT DE J.-C. LANGE-LIER 1898. (1) Nous lisons toujours avec soin les rapports du commissaire des terres de la couronne, qui paraissent tous les ans et que très peu de personnes ont l'occasion de parcourir.

forme les fameuses chutes d'Ouiatchouan, hautes de 250 pieds." (Page 82).

"La pente moyenne de la grande Décharge n'est que d'une douzaine de pieds au mille et il n'y a pas de cascades capables de donner une grande chute."

"Et il n'y a pas de cascades !" Pouvait-il être autrement ? Beati pauperes spiritu....

"LE PROTECTEUR" Dans son numéro du 22 avril, il a fait une grosse colère, le digne journal ; c'est ce qui lui a valu de perdre la carte et de se mettre devant le public en une posture dégoûtante.

La Région du Lac St-Jean au point de vue de l'industrie de la pulpe et du papier

RAPPORT DE J.-C. LANGE-LIER 1898. (1) Nous lisons toujours avec soin les rapports du commissaire des terres de la couronne, qui paraissent tous les ans et que très peu de personnes ont l'occasion de parcourir.

mière concession de Roberval et une grande partie du deuxième rang de Charlevoix, renferment ce précieux minéral.

"La rivière Tecouapee pourrait fournir des pouvoirs d'eau capables de produire de l'électricité en abondance." (Page 88) Il faudrait une assertion plus autorisée que celle de M. Langelier pour nous faire croire cela.

"LE PROTECTEUR" Dans son numéro du 22 avril, il a fait une grosse colère, le digne journal ; c'est ce qui lui a valu de perdre la carte et de se mettre devant le public en une posture dégoûtante.

La Région du Lac St-Jean au point de vue de l'industrie de la pulpe et du papier

RAPPORT DE J.-C. LANGE-LIER 1898. (1) Nous lisons toujours avec soin les rapports du commissaire des terres de la couronne, qui paraissent tous les ans et que très peu de personnes ont l'occasion de parcourir.

"mancement du printemps pour aller émigrer aux Etats-Unis. Au contraire, plusieurs familles canadiennes françaises qui demeureraient aux Etats-Unis, sont venues se fixer au Lac St-Jean."

"LE PROTECTEUR" Dans son numéro du 22 avril, il a fait une grosse colère, le digne journal ; c'est ce qui lui a valu de perdre la carte et de se mettre devant le public en une posture dégoûtante.

L'émigration

D'une récente causerie politique, publiée par l'Echo de Charlevoix, nous extrayons ce qui suit : —

"LE PROTECTEUR" Dans son numéro du 22 avril, il a fait une grosse colère, le digne journal ; c'est ce qui lui a valu de perdre la carte et de se mettre devant le public en une posture dégoûtante.

La Région du Lac St-Jean au point de vue de l'industrie de la pulpe et du papier

RAPPORT DE J.-C. LANGE-LIER 1898. (1) Nous lisons toujours avec soin les rapports du commissaire des terres de la couronne, qui paraissent tous les ans et que très peu de personnes ont l'occasion de parcourir.

VOIX OFFICIELLE

Une "Lettre des Archevêques et Evêques de la Province St-Basile aux Vénérables Archevêques et Evêques des diocèses de la Province de Québec" contient, entre autres déclarations, celle qui suit :

Tant mieux

Le journal Le Soleil prétend que M. René Dupont, secrétaire de la Société de Colonisation, est allé à ses bureaux pour protester contre certaines nouvelles données par La Presse de Montréal et relatives à un mouvement d'émigration du Lac St-Jean à Québec.

Un duel acharné Perriault, se poignardant chaque jour entre le BAUME RHUMAL et l'Innombrable légion des maladies de la gorge et des poumons.

Causerie

Si vous le voulez bien, nous allons, en cette causerie, nous occuper de l'autorité : nous entendons l'autorité du pouvoir sur les peuples.

Tout d'abord, il s'agit de bien partir : pour cela, il faut de toute nécessité s'appuyer sur la Vérité, sans quoi, on risque de s'égarer dans des discussions interminables, ou de tourner dans un cercle vicieux. Or, le principe est celui-ci :

"La religion seule fournit les principes sur lesquels est basée la société, savoir le droit de commander en ceux qui gouvernent, et le devoir d'obéir en ceux qui sont gouvernés. D'où vient, en effet, le droit de commander qui constitue l'autorité sociale ? Ce ne peut être de l'homme, même pris collectivement (système absurde de J.-J. Rousseau), puisque, tous les hommes étant égaux en nature, personne ne relève de ses semblables. Pour justifier ce droit, il faut remonter jusqu'à Dieu, Autorité Suprême de laquelle émane toute autorité."

Dans ce cas, il est évident que si les citoyens sont soumis aux autorités établies, c'est à Dieu qu'ils obéissent. Cette obéissance, bien loin de les avilir, les honore, les rehausse.

Ce n'est point le lieu ici d'examiner les conditions que doit réunir le pouvoir pour être légitime : ainsi, au Canada, nous devons partir de ce point, que l'autorité de la couronne d'Angleterre est légitime.

Ce point établi, ou, dans tous les cas, admis, on doit obéissance à l'autorité, dont le premier représentant est le gouverneur général qui, à son tour, la partage avec les différents ministères et les chambres diverses de l'Etat ou des provinces, lesquels, à leur tour, s'appuient sur la magistrature et les municipalités.

La première autorité, sans laquelle les autres ne sont rien, c'est celle de l'Eglise ; nous avons étudié cette autorité en d'autres causeries. Avec un grand orateur contemporain—le Père Félix, S. J. si nos souvenirs sont exacts,—nous répétons : "Dites-moi la mesure du respect d'un peuple envers l'Eglise, je vous dirai la mesure de son respect envers l'autorité civile."

Est-ce à dire qu'il faille aveuglément obéir à tout ce que crée l'autorité civile ?

Non certes ; on doit toujours se rappeler qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Voilà pourquoi, sans la moindre révolte, on peut et l'on doit résister à des lois néfastes, comme celle des écoles sans Dieu au Manitoba, singulier vicillette et de mauvais goût de certaines lois de la malheureuse Europe. Je sais fort bien que c'est un mot d'ordre donné par la franc-maçonnerie, exécuté servilement et souvent bêtement par ses séides ; cela n'excuse ni ces tristes gouvernements, ni la loi qui n'en demeure pas moins injuste, attentatoire à la dignité et à la liberté du père de famille—donc, *incertain* : les Français, en pareil cas, ont préféré aller en prison que d'obéir, et c'est ce que le catholique doit faire après avoir essayé tous les moyens en son pouvoir de faire amender cette loi. Pour qui est de bonne foi et ne veut pas ergoter sur les mots, c'est ce qui ressort clairement de la belle encyclique *Affari vos* aux Canadiens.

Catholiques, nous ne nous effrayons guère des lois perverses, disons le franchement, illégales même, que l'on peut porter contre nous ; mais ce dont nous devons nous effrayer, ce qui est réellement effrayant, c'est de voir le peuple mûr pour ces lois. Un tel peuple, soyez-en bien convaincus, n'a plus le moindre sentiment de respect ni d'amour de l'autorité, car s'il avait ce sentiment, en d'autres termes s'il était religieux, il n'élirait jamais pour le gouverner des hommes capables de fouler aux pieds la loi divine, éternelle, immuable, qui triomphera sûrement sur les ruines et les cadavres amoncelés des peuples. Dieu se rit des nations ; il confond leurs conseils, il broie les rois au jour de sa colère.

Je sais fort bien que l'opinion générale, aujourd'hui, est que Dieu—quand on daigne admettre son existence—n'est point le Seigneur de toutes les choses visibles et invisibles, en d'autres termes ne protège ni ne gouverne par sa providence tout ce qu'il a créé ; le canon I du S. S. Concile oecuménique du Vatican prononce l'anathème contre ceux qui pensent ainsi.

Ou qu'en dehors de la matière, il n'y a rien : le canon II du même Concile condamne ceux qui pensent ainsi.

Ou, prenant une autre voie, cette opinion générale devenue panthéiste, "enlève toute distinction entre Dieu et le monde, n'admettant qu'une seule substance, confondant l'Etre infini avec l'Etre fini, détruisant par sa base toute distinction entre le bien et le mal, et suppose même cette absurdité d'un être infini composé et divisible—quand l'Etre infini est nécessairement simple."

C'est ce que condamnent et anathématisent les canons III et IV du même Concile.

La conséquence logique, fatale, inéluctable de ces erreurs pernicieuses et d'un orgueil outré et puant, c'est la perte du respect, de l'amour, ces deux bases qui constituent l'obéissance au pouvoir juste et légitime, d'accord avec l'Eglise de Dieu, ce tout au moins avec les principes sains de la loi naturelle émanant elle-même de Dieu.

La liberté mal comprise, telle qu'elle se remarque pour tout esprit observateur et impartial, dans presque toutes les Amériques, mais principalement dans l'Amérique du Nord et au Canada, produit une licence sans frein ; et je ne méconnais plus de cet aveu que me faisait avec tristesse un savant magistrat de Montréal—il y a de cela bien des années !—: "C'est sous le prétexte de liberté que nous entendons des personnages haut placés se vanter, comme d'une action héroïque, d'avoir osé se présenter tête couverte devant le gouverneur général, à bord d'un navire au quai."

L'exemple parti de haut, réagit jusqu'aux derniers bas-fonds de la société. C'est en vertu de cette liberté effrénée, inconnue encore de la bonne population canadienne il y a quelque trente ans, que l'on ose, aujourd'hui, même dans des journaux ou revues, à Montréal et ailleurs, parler de "Monsieur l'archevêque" et d'un peuple où "les cuisiniers et les sacristains" sont ministres d'Etat : ceux qui disent ou écrivent cela, croyant se rendre fort intéressants—ou plutôt, je le crains, voulant par là saper toute autorité dans sa base.—Je me hâte d'ajouter que je ne crois point capables d'autant... *d'esprit* (!!), les Canadiens-français : ce doivent être quelques... cosmopolites, pour qui tous les moyens, pourvu qu'ils rapportent de l'argent, sont bons.

C'est cette liberté, qui s'octroie tout mais refuse tout aux autres qui produit ces attaques systématiques et périodiques contre tout ce qu'il y a de plus respectable de plus auguste. Nous le répétons : tous les moyens sont bons. Aujourd'hui, on va vous dire les immenses richesses du Vatican ; demain, c'est la décrépitude du vénérable Pontife Suprême ; ici, c'est un scandale qui éclate à Vienne, et "qui lèvera un coin du voile mystérieux" de la sanglante tragédie de Neyerling que l'empereur d'Autriche presque seul connaît ; là, c'est l'annonce d'un remariage du noble souverain—quand cette idée ne lui est jamais venue, lui qui aimait tant la pauvre impératrice, malgré tous les torts qu'elle pouvait avoir et que l'empereur, avec sa bonté sans pareille, mettait sur le compte d'un état mental incurable de la noble femme !

Mais pourquoi ces dernières inductions ?—Uniquement parce que l'auguste souverain est le seul monarque vraiment catholique de l'Europe ; parce que ces suppositions ravivent ses plus grandes douleurs, tournent le fer dans la plaie, lui font expier chèrement

le malheur qu'il a eu de ceindre la couronne d'Autriche, celle de saint Etienne, et que malgré les gouvernants irréguliers que ses peuples cependant religieux lui ont imposés, il a résisté toujours aux lois dissolvantes qu'ils ont eu l'audace de lui soumettre pour son impériale sanction, comme par exemple la loi dite de mariage en Hongrie. On espère, par la souffrance morale qu'on lui inflige en rappelant des événements terribles ou malheureux de son auguste famille, le tuer sûrement tout autant qu'avec le poison devant lequel on recule, non pas parce que l'on craint, mais parce qu'on ne peut arriver à corrompre aucun de ses fidèles serviteurs qui l'adorent et se feraient hacher pour lui : chose d'autant plus réconfortante, qu'en notre siècle cette race de bons serviteurs a totalement disparu.

Quel spectacle imposant, consolant, qui vous reporte à deux ou trois siècles en arrière, que la vénération du bon peuple de Vienne au passage de l'empereur tant aimé ! Rien, que l'amour dont tous les peuples entouraient le saint Pontife Pie IX à Rome, de 1849 à 1870, ne peut donner une idée de l'amour qui veille sur François-Joseph I, le catholique, le Bien-Aimé. Et rien ne nous cause une plus douce émotion que de voir l'amitié que lui témoigne le Roi des rois, le Souverain Pontife—tant le grand Pie IX que l'immortel Léon XIII !—

Que les Agences aient un peu de pudeur, et que les journalistes ne reproduisent pas à l'aveugle des télégrammes, de prétendues nouvelles, dont l'unique principe et l'unique fin sont la ruine de l'autorité, pour en arriver au règne de la démocratie socialiste, où sombreront les gouvernements athées, les capitalistes jouisseurs, les parvenus insolents !

FIRMIN PICARD.
Montréal, 16 avril 1899.

Avis

Avis est par le présent donné à toutes les personnes ayant quelques réclamations contre la succession du Rév. Thomas Roberge, curé de St-Alexis, d'avoir à produire telles réclamations sans délai entre les mains, soit du Notaire Lucien Tremblay de St-Alphonse, soit du soussigné, à Chicoutimi. Les personnes, endettées envers la succession devront venir régler sans autre avis avec le soussigné.
J.-E. A. Dubuc.
Exécuteur testamentaire.
Chicoutimi, 10 avril 1899.

Chasse la douleur,
Guérit les rhumatismes, entorses, etc., etc.,
Liniment "SUN"
25c. LA BOUTEILLE.
CIE DE MEDICINE HARVEY, Mfrs, Montréal.

De Montréal
Pour un Sou.
Envoyez une carte poste à MM. G. A. Holland & Fils, Montréal, leur demandant des échantillons de

TAPISSERIES
et on vous enverra par la maille, tous frais payés une collection superbe d'échantillons de tapisseries avec prix et escomptes spéciaux.
TAPISSERIES
Anglais, Français, Américains, Ecossais, Japonais, Canadiens.

La quantité immense de tapisseries que nous achetons nous permet de vendre aussi bon marché que peuvent acheter beaucoup de commerçants.
EN ECRIVANT
mentionnez le prix que vous voulez payer—à peu près—, la couleur, la grandeur des chambres à tapisser, et dites si ce sont des chambres à coucher, salon, etc.
G. A. HOLLAND & FILS
Fondée depuis 56 ans
2411 Rue Ste-Catherine
MONTREAL.
Agents pour le Canada de C. J. & G. G. Potter, Darwin, Angleterre.

Wallace College

42, Mountain Hill
QUÉBEC
Cette institution est la mieux organisée dans cette partie de la Province. Le programme comprend la tenue des livres, la correspondance, le droit commercial, le dessin linéaire, la calligraphie, la clavographie, la sténographie, la télégraphie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la navigation, le toisé, l'usage des logarithmes, l'anglais et le français. Aussi la préparation aux examens du service civil, de l'arpenteur, du génie civil et de l'architecture. L'enseignement se fait en anglais. Une dame est en charge du département des demoiselles. Pour plus amples informations, adresser :
J.-W.-M. WALLACE C.E.
PRINCIPAL
42, Mountain Hill, Québec.

VOITURES A VENDRE

Voitures de toutes sortes et dimensions, à QUATRE ou à DEUX, élégantes et solides, couvertes ou non.

Venant des meilleures Fabriques
Venez nous faire une visite, et examiner nos Catalogues.

A vendre aussi
La MAISON que j'occupe, lambrissée en briques, à trois étages, avec Hangar et Ecurie. Pour conditions, venez voir.

Aimé Boily
MAITRE-CHARRETIER
Avenue Bégin et Rue St-François-Xavier
Chicoutimi.



VOITURES !

Assortiment complet pour l'hiver et l'été

ACHETÉES A L'ENCAN
A MONTREAL ET QUÉBEC

ET AUSSI :
Harnais DE TOUTES SORTES
Le tout vendu à moitié prix

Landaux	valant \$400, pour \$150
Pharons	" 200, " 125
Gomsiques	" 100, " 50
Sury	" 200, " 100
Motives	" 200, " 125
Dorcats à 4 places	" 150, " 80
Planches à ressort	" 60, " 35
Voitures de famille	" 150, " 80
Voitures légères à 2 rs	" 22, " 12

Dorcat d'acier et d'ivoire, pouvant à volonté être mis sur des roues ou des patins, valant \$200 pour 100.
Cet assortiment a été acheté à l'encan lors du mon dernier voyage à Québec et Montréal. Il est en état de vendre à des prix extraordinairement bas. Il sera transporté ici à la première navigation.
De plus, j'ai en magasin une grande quantité de voitures de différentes fabriques.
S'ADRESSER A
Joseph Larouche
CHICOUTIMI.

Joseph Larouche

COMMENÇANT LUNDI, le 3 octobre 1898 les trains voyageront comme suit :

DEPART DE CHICOUTIMI
pour Roberval et Québec
6.30 A. M.—Lundi, Mercredi et Vendredi arrivant à Roberval à 10.40 P. M. et à Québec à 8.40 P. M.
DEPART DE ROBERVAL
3.50 A. M.—Pour Chicoutimi, le dimanche seulement, arrivant à 8.00 A. M. POUR QUÉBEC
4.35 P. M.—Lundi, Mercredi et Vendredi arrivant à 8.40 P. M.
POUR CHICOUTIMI
4.09 P. M.—Mardi et Jeudi arrivant 9.10 P. M.
DEPART DE QUÉBEC
pour Roberval et Chicoutimi
7.30 A. M.—Mardi et Jeudi, arrivant à Roberval à 6.55 P. M. et à Chicoutimi à 9.10 P. M.
1.30 P. M.—Samedi seulement (avec char doré) pour Chicoutimi arrivant à Roberval à 5.35 et à Chicoutimi à 8.00 A. M. le dimanche matin.

25 minutes au Lac Edouard pour prendre le lunch.
Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.
Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux.
Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leur familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.
Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.
Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au Terminal rue St-André, à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J.-G. SCOTT,
Secrétaire et Gérant.
Québec, 23 septembre, 1898.

CARTES D'AFFAIRES

L. G. BELLEY, L. L. B.
AVOCAT
Bureau : Rue Racine Chicoutimi. Suit toujours le terme d'Hébertville.

L. ALAIN, L. L. B.
AVOCAT
Bureau ; à côté du bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi.

Dr ARTHUR LANGLOIS
CHIRURGIEN-DENTISTE
47, rue St-Jean — — Québec
SPÉCIALITÉ : Maladies de la bouche et des dents.

Dr D WARREN
Bureau à la Pharmacie Warren
Près du bureau de poste - - - Rue Racine

C. SIMARD
HORLOGER
Rue Racine, - - - - Chicoutimi

E.-X. TARDIVEL
PEINTRE DÉCORATEUR
Pension Simard.

ALPHONSE WARREN
TAILLEUR
Bureau : En face de la Banque Nationale

ARGENT A PRETER

SUR HYPOTHÈQUE,
SUR BILLET
SUR TRANSPORT DE
PRIX DE VENTE
(termes de terre)
ET SUR TRANSPORTS
D'OBLIGATIONS,
au plus bas taux d'intérêts et au
Meilleures conditions possibles
Adressez vous au

Notaire Cloutier,
A son bureau à Chicoutimi près du Palais de Justice.
3 nov. 98. 4 ms.

MEUBLES et Matelas.
Que nous avons vendus d'une chambre ou de 100 sets de chambre à coucher, articles pour nos prix.
RENAUD KING & PATERSON,
60, St. Jean Street, Montréal.

Les Maisons Suivantes DE MONTREAL,
sont recommandées à nos clients.
MEUBLES et Matelas.
Que nous avons vendus d'une chambre ou de 100 sets de chambre à coucher, articles pour nos prix.
RENAUD KING & PATERSON,
60, St. Jean Street, Montréal.

PAPETERIE, Enveloppes, etc., etc.
Imprimerie, Lignes de Blancs, etc. Importe tout en fait de papeterie, livres de compte, etc. Ecrivez pour prix.
MORTON, PHILLIPS & CO.,
100 Rue Notre-Dame, Montréal.

PATENTES BREVETS D'INVENTION OBTENUS DANS TOUS LES PAYS
FETHERSTONHAUGH & CO.,
Canada Life Building, - - - Montréal.

REMINGTON TYPEWRITERS.
Aussi machines à écrire d'occasion d'autres manufactures.
Agente actifs demandés.
SPACKMAN & CO., Montréal.

Pour Contracteurs
Boyaux, Ciment, Briques à Feu.
Tous les Matériaux pour Constructeurs, Fonderies, etc. Ecrivez pour prix.
F. Hyde & Co., Montréal.

VIN DE SAINT-LÉON

Chs-N. DUMAIS
Agent d'assurances
ROBERVAL

Representant :
CONFEDERATION LIFE
LONDON GUARANTEE & ACCIDENT CO.
SUN INSURANCE OFFICE,
Cie anglaise fondée en 1710 contre le feu

ALLIANCE ASSURANCE CO, feu.

Taux réduits

A louer
Quatre magnifiques bureaux, dont l'un est double, situés au deuxième étage de la Bâtisse de la Banque Nationale.
Ces bureaux sont chauffés à l'eau chaude et pourvus de toutes les améliorations modernes.
Peuvent être occupés immédiatement.

S'adresser à
M. P.-A. LABADIE
Gérant de la Banque



Tel est le nom de ce nouvel enduit en Amiante

Ne craque pas ni ne tombe
Pratiquement le meilleur marché

En vente par
Coté, Boivin & Cie

Nouvelle Compagnie
La Compagnie de Frais Funéraires de Chicoutimi
Assure au Décès un Enterrement presque Gratuit

Enterrements en dehors de nos Abonnés faits à très bas prix et à des conditions très faciles.
Voici ce à quoi nous engageons au décès de nos abonnés et nos taux par année.
Une belle décoration de la Chambre Mortuaire, Cercueil fini en Bois de Rose ou en Drap, au choix, Corbillard à deux chevaux pour transporter le corps de la maison à l'Eglise et au Cimetière de la Ville.
De Naissance à 5 Ans, \$1.00 par Année.
De 5 Ans, à 30 Ans, 0.75 par Année.
De 30 Ans, à 45 Ans, 1.00 par Année.
De 45 Ans, à 55 Ans, 1.50 par Année.
De 55 Ans, à 65 Ans, 2.50 par Année.

Magnifiques Corbillards
NOIRS ET BLANCS
Beaux Chevaux
NOIRS ET BLANCS
AVEC NETTES OU COUVERTES ET PANACHES

Les chambrées mortuaires sont décorées avec goût et richesse.
Nous avons cercueils jusqu'à 6 pds, de \$2.00 à \$75.00. Garnitures de 0.50 à \$10.00. Habillements pour hommes, femmes et enfants, de \$1.00 à \$10.00. Couronnes et croix en cire et en métal de 0.50 à \$5.00. Cartes et papier de deuil, etc.

Beaucoup d'argent ou peu d'argent, ne vous enquez pas
Nos employés seront toujours estimés et toujours contents.
BUREAU : chez M. JOSEPH LAROCHE. On pourra aussi s'adresser à M. NAP. BERGERON.

L'Union Franco-Canadienne

Association catholique et nationale d'assurance populaire à taux fixe et d'économie sociale.
Incorporée en vertu des articles 3096 et suivants des Statuts Refondus de la P. Q.
Fondée le 1er octobre 1894 par M. l'Abbe M. Auclair, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Approuvée et fortement recommandée par
TOUS NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES du Canada français et par un grand nombre de laïques éminents.

Prés. Hon. et Haut Protecteur :
SA GRANDEUR MGR PAUL BRUCHESI,
Arch. de Montréal.
Président Actif :
MR GUSTAVE LAMOTHE,
Avocat, C. R., Montréal.

SECOURS AUX MALADES—En temps de maladie, \$3.00 par semaine, les deux premières semaines, \$5.00 par semaine pendant dix autres semaines, et de plus, \$3.00 par semaine, durant douze autres semaines, lorsque la réserve du Fonds de Secours aura atteint \$25,000, et tant qu'elle se maintiendra à ce chiffre.—La première semaine n'est jamais payable.
Caisse de dotation de \$250, \$500 ou \$1000

SIÈGE SOCIAL : 73 RUE ST-JACQUES, - - - MONTREAL

A.-R. HUDON,
MARCHAND GENERAL
Station d'Hébertville

BOIS DE PULPE, POTEAUX DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, DOUMANTS POUR CHEMIN DE FER, BARDEAU CÈDRE, PERCHES ET PIQUETS DE CÈDRE, MADRIERS ET BOIS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL
AUSSI :
Foin, paille, lard, bouf, beurre oeufs, etc., etc.
AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

La Mutualité

ORGANISATION DE L'ASSURANCE POUR LES OUVRIERS

Nous continuons de transcrire ici l'intéressante série de études de M. Hernan, de la "Review," sur l'assurance pour les ouvriers. "L'assurance est une science véritable, basée sur les droits et devoirs réciproques des différentes classes de membres, droits et devoirs ajustés selon l'équité. N'importe quel plan, pour être financièrement solide, doit comporter des ressources suffisantes pour faire face aux éventualités contre lesquelles l'assurance est prise. De telle sorte que chaque membre puisse payer un montant proportionné aux risques qu'il court de devenir éventuellement à charge à son association, et payer aussi, en sus, sa part du coût des dépenses d'administration de l'institution.

Risques, contribution et coût d'opération sont évidemment différents pour les divers genres d'assurances.

Dans l'assurance contre les maladies et les accidents, les membres jouissent continuellement des bénéfices de leurs contributions. Dans l'assurance pour la vieillesse il s'opère un dépôt en vue d'un bénéfice ultérieur.

Dans le premier cas, les recettes et les dépenses se balancent toujours. Les membres peuvent se retirer ou s'inscrire, cela ne tire à aucune conséquence. Quiconque paie \$10 par année pour un certificat contre la maladie ou les accidents a le bénéfice de savoir que le secours requis est prêt pour l'instant où il en aurait besoin.

Mais quand il s'agit d'assurance pour la vieillesse les contributions sont mises de côté de façon à s'accumuler pour les années à venir. En sorte que, le plus quel qu'un a su ajouter à son fonds, le plus considérables seront ses revenus, dans le vieil âge.

Le plan d'assurance, dans l'un ou l'autre cas, doit être différent. Quand il s'agit d'assurance contre la maladie et les accidents, tout ce qu'il faut, c'est une estimation précise des contributions suffisantes pour couvrir le nombre annuel probable et la gravité des cas. Pour ce qui est de l'assurance contre l'invalidité, la contribution du chiffre annuel ne suffit point. En effet, pendant que les contributions demeurent stationnaires, le montant des pensions continue de s'accroître jusqu'à ce que le nombre de décès égale le nombre de pensionnaires nouveaux, événement qui peut fort bien tarder à se produire pendant toute une période de quarante et même cinquante ans. En conséquence et jusqu'à concurrence de ce laps de temps, les contributions doivent être plus fortes que les pensions annuelles prévues. Malheureusement, on n'a que trop souvent commis l'erreur d'imposer l'avenir de charges qui, en réalité, appartiennent au présent.

Pour fixer avec justesse les contributions il faut, tenir bon compte des âges différents des assurés. L'assurance contre la maladie ou les accidents peut se pratiquer avec un taux unique pour tous les âges, mais non point l'assurance contre l'invalidité. Dans ce cas-ci il faut une échelle, d'après les probabilités de vie qu'assignent à chacun les tableaux de la mortalité. Et, vu que l'assurance pour les ouvriers, si l'on veut qu'elle atteigne son but le plus noble, devrait embrasser tous les travailleurs, le tableau de la mortalité ordinairement en usage dans les compagnies d'assurance ne saurait servir, étant donné que ces tableaux sont basés sur ce qu'on appelle "les bons risques", c'est-à-dire les personnes en santé, exclusivement.

Le problème se complique encore davantage si une assurance partielle sur la vie est combinée, comme cela devrait être, avec l'assurance contre l'invalidité. Au fait, il est tout aussi nécessaire de pourvoir aux besoins de la veuve et des orphelins du membre décédé que de prendre soin de l'ouvrier réduit à l'invalidité.

Bien plus, l'invalidité peut se produire avant que ne soit atteint le minimum d'âge qui donne droit à la pension de vieillesse.

Conséquemment, pour être sûre, une institution d'assurance pour la vieillesse doit faire ses calculs pour tous les différents risques séparément et fixer le chiffre des contributions à l'avance.

Bien que l'assurance contre la maladie et celle contre les accidents ne diffèrent point aussi complètement l'une de l'autre que toutes les deux diffèrent de l'assurance pour la vieillesse, elles doivent, toutefois, avoir chacune leur organisation particulière.

L'assurance contre la maladie est la forme la plus simple de l'assurance. Dès que la fréquence et la durée moyenne des cas de maladie sont déterminées, les contributions peuvent être établies tout de suite. Des tableaux de morbidité dignes de confiance sont fournis par les systèmes d'assurance allemand et autrichien, aussi bien que par les sociétés de secours mutuel de France et de Belgique, et les "Sociétés Amicales de l'Angleterre." Il n'y a pas besoin, non plus, de faire entrer en ligne de compte l'occupation des membres.

Pour l'assurance contre les accidents, la difficulté est plus grande, vu que les accidents sont plus fréquents dans certaines industries qu'en d'autres. Avant que l'Allemagne n'inaugurât son assurance obligatoire, on recueillit des statistiques contributions. D'autres pays ont fait le même travail depuis; cependant, ces statistiques ne sont pas encore parfaites.

Une autre raison pour conduire séparément l'assurance contre la maladie ou les accidents se trouve dans l'administration pratique de l'une et l'autre. Pendant qu'une administration centrale opère mieux en matière d'assurance contre les accidents ou pour la vieillesse, l'expérience a révélé que l'hypocrisie et l'exploitation si souvent mises en œuvre au détriment du fonds de secours en maladie peuvent être mieux contrôlées au moyen d'une administration et d'un trésor locaux. La raison en est que chaque membre étant animé d'un intérêt personnel pour le trésor local, la fraude et la duperie se découvrent plus facilement.

Tout en traduisant fidèlement l'opinion émise par M. Hernan, il est de notre devoir de mentionner, ici, que l'expérience nous a enseigné à nous et à bien d'autres mutualistes une toute autre leçon, entre les déficiences nombreuses du système de décentralisation des fonds de secours. Nous avons déjà eu l'occasion de justifier notre opinion en ce sens à l'encontre de celle de M. Hernan. Nous nous réserverons aussi l'avantage de répéter la démonstration, quelque un de ces jours. (Note du traducteur.)

Dans ce qui précède, la nature des différentes espèces d'assurance et les raisons qu'il y a de les tenir séparées ont été brièvement traitées. Il nous reste à dire quelques mots des différents systèmes qui ont été inaugurés pour mettre en pratique ces institutions.

Si l'opinion est unanime, en Europe sur la nécessité de l'assurance, elle ne l'est point quant au meilleur succès. Les sociologues sont profondément divisés sur la question de savoir jusqu'à quel point l'Etat peut intervenir dans ces institutions. Nous n'allons pas étudier le pour et le contre, mais simplement définir les divers plans d'assurance auxquels l'Etat participe plus ou moins.

On peut les grouper sous quatre rubriques :

1°. Assurance obligatoire de l'Etat. L'Etat administre l'assurance comme une branche du gouvernement et impose à certaines classes l'obligation de s'y inscrire. Les meilleurs types de l'assurance obligatoire se trouvent en Allemagne et en Autriche; dans le premier de ces pays, contre la maladie, les accidents et pour la vieillesse, dans le second, contre

la maladie et les accidents simplement.

La France et la Roumanie ont l'assurance obligatoire pour les seuls mineurs, pendant que d'autre part la Belgique contraignait pratiquement les propriétaires de mines à garantir leurs ouvriers contre les accidents au moyen de l'assurance.

2°. Assurance volontaire de l'Etat. L'Etat établit des institutions ad hoc et offre des avantages particuliers à l'ouvrier pour l'engager à s'y inscrire, mais sans, toutefois, l'y contraindre. Ce n'est pas autrement que l'Etat fonde des banques sous sa propre garantie. La France possède trois institutions indépendantes, de cette espèce, contre les accidents, l'invalidité et la mort.

La Belgique n'en a qu'une, en faveur de la vieillesse. En 1893, l'Italie a fondé une banque nationale pour l'assurance contre les accidents.

3°. Assurance privée volontaire contrôlée et aidée par l'Etat. Les ouvriers et autres s'unissent pour la créer. Tout d'abord, l'Etat se désintéresse de ces institutions, sauf pour assurer l'honnête administration. Mais quand elles se développent et montrent quel bien immense elles pouvaient accomplir, l'Etat commença à les encourager et même à les subventionner. Ce mouvement est aujourd'hui dans toute sa force, grâce à la société "Amicale" d'Angleterre, aux sociétés de secours mutuel de France, de Belgique, de Suisse, etc.

4°. Institutions volontaires privées, sans intervention de l'Etat. Des institutions de cette classe ont été librement créées par certains employeurs en vue de secourir leurs employés, en cas d'accidents ou de maladie, ou bien afin de leur assurer une modeste pension pour leur vieillesse, à la suite de longs et fidèles services. Cette forme d'assurance est appliquée ça et là par des propriétaires de grandes manufactures de voies ferrées, etc. Aux Etats-Unis il n'existe que peu d'institutions du genre, en dehors du seul cas des organisations de secours de quelques compagnies de chemin de fer. En France et en Belgique, il se trouve à peine une compagnie de chemin de fer, une corporation minière ou autre grand établissement industriel qui n'en soit pourvu. En Angleterre la plupart des compagnies de chemin de fer ont aussi ce système d'assurance.

Mais tous ces fonds diffèrent quant à leur importance, leur administration, la part des ouvriers dans leur direction, etc. C'est ce que nous établirons dans ces études subséquentes.—J. Hernan.

FEUILLETON

PETIT ANGE

No 37.

TROISIÈME PARTIE

(Suite)

IX

ÉPILOGUE

Une année s'était écoulée depuis que Jeanne avait retrouvé sa famille. Rien ne manquait au bonheur des Raveaud, et Joël lui-même avait fini par se faire à la vie nouvelle qu'il menait auprès de ses amis, à Quimperlé. Car c'était à Quimperlé, dans un vieux manoir restauré avec goût, au sein d'un parc de dix hectares que s'élevait l'Isole, que vivaient maintenant les heureux parents et leur heureuse fille.

Heureux ! Ce mot comportait des réticences. Jeanne, en effet, ne souriait plus comme autrefois, et des soupirs gonflaient souvent sa poitrine. Si bien que Berthe, attristée par la vue de ce chagrin hors de saison, soupçonna l'existence, d'un secret au cœur de sa

filie et voulut le connaître. Elle vint à en pénétrer les causes avec toute la délicatesse désirable.

"Mon enfant, lui dit-elle, il ne doit y avoir rien de caché pour une mère. Quelle est la raison de tes soupirs ? Je tiens trop à te voir sourire pour ne point éloigner de ton front tout ce qui pourrait l'assombrir, et ton père est animé des mêmes sentiments que moi. Dis-moi donc tout ce que tu désires, et s'il est en notre pouvoir, tu l'auras."

Jeanne se jeta dans les bras de sa mère. La confession n'était ni longue ni difficile.

"Tu le vois, mère, murmura-t-elle en terminant, la bonne volonté n'y peut rien, pas plus que mon amour. En vous retrouvant, j'ai trouvé en même temps la fortune. C'est cette fortune, que tant d'autres désirent ardemment, qui devient le motif de ma souffrance. Elle l'éloigne de moi, Pierre est trop fier pour l'accepter de ma main."

—Quoi ! se récria Mme Raveaud, est-ce donc là l'unique cause de ton chagrin ? Peux-tu croire que Pierre Plouherno pousse jusque-là une fierté qui vous ferait tous deux malheureux ? Non j'aime mieux penser que tu l'exagères sa délicatesse, et qu'il ne refusera pas de te devoir le bonheur que son frère Jean va recevoir de Madeleine."

Et, souriant, entièrement rassurée, Berthe mit un long baiser sur le front de sa fille.

"J'en fais mon affaire," dit elle gaiement.

Comment s'y prit l'aimable femme pour arriver à ses fins, Jeanne ne le sut que plus tard, et la connaissance qu'elle en eut lui rendit sa mère encore plus chère.

Berthe sourit de ses intentions à Joël, qui, de son côté, fit à Mme Raveaud une confidence dont celle-ci fut ravie.

On alla même, pour la circonstance, consulter Anne, qui, du fond du cloître, s'intéressait à tous les événements de la famille. La sainte fille approuva entièrement le projet, et tout de suite on le mit à exécution.

Le congé d'un mois qui permit à l'enseigne de revoir ceux qui lui étaient chers le ramena à Quimperlé. Depuis qu'il connaissait la félicité échuë à Jeanne, Pierre n'avait point revu la jeune fille. Il lui avait écrit simplement une lettre pleine de cœur, pour lui dire qu'il prenait sa part du bonheur commun. Jeanne lui avait répondu une longue lettre, que le jeune officier avait couverte de baisers et de larmes; mais tout s'était borné là.

Et cependant, quelque réserve qu'il se fût imposé, Pierre ne put empêcher son cœur d'éclater et de parler son clair langage lorsqu'il se trouva en présence de celle qu'il avait cessé de chérir comme une sœur pour l'adorer comme une fiancée.

Elle lui tendit la main dès qu'elle le vit et lui demanda, avec un long regard jailli de son âme :

"Viens-tu reprendre l'accomplissement de nos rêves, tenir la promesse que tu m'as faite, il y a un an ?"

Très pâle, très ému, l'enseigne de vaisseau dit à voix basse :

"Jeanne, il s'est passé bien des choses depuis notre adieu. Étes-vous donc la même pour moi ? Suis-je le même pour vous ?"

Elle jeta un cri aigu, un cri d'oiseau blessé. Ces paroles lui avaient percé le cœur.

"Oh ! Pierre ! Pierre ! je n'ai pas changé. C'est toi qui n'es plus le même puisque tu me dis vous maintenant ?"

Lui, il essaya de se défendre, de protester. Elle ne le laissa pas finir, et avec une douce violence :

"Tais-toi, tais-toi, pleura-t-elle. Chaque mot que tu prononces ajoute à ma douleur, tu ne peux savoir le mal que tu me fais."

emportée par l'élan de sa tendresse lui avait répété ses plus touchantes exhortations :

"Mon cher enfant, pourquoi refuseriez-vous d'être notre fils ? Voulez-vous donc sacrifier le bonheur de Jeanne et le vôtre à une question d'honneur qui tient dans un sentiment outré de délicatesse ?"

La fortune de sa fille vous fait peur ? M. le Marquis de Mat je dois vous dire que vous nous apportez mieux qu'une fortune, puisque vous êtes, avec votre frère, les derniers représentants d'un nom respecté que tout le monde croyait éteint. C'est vous qui êtes le plus fortuné de nous."

Pierre ouvrit de grands yeux, il ne comprenait pas. Comment eût-il compris ?

Alors, à la stupeur générale, les portes du salon s'ouvrirent. A la suite de Georges et de Paule Raveaud entrèrent M. et Mme Bernal, Madeleine, plus belle que jamais, Jean Plouherno en grande tenue, et ce qui ne surprit pas moins l'assistance, ce fut l'entrée du trio Myrio, père, mère flanqués de leurs fils Albert. M. Myrio n'était-il pas l'oncle de Berthe Raveaud ?

Quand tout le monde fut assis, sous l'empire de l'émotion provoquée par cette mise en scène solennelle, on introduisit le vieux notaire de Quimperlé, qui avait reçu, sept ans plus tôt, le dépôt des dernières volontés du vicomte de Kervéo.

Avec une simplicité touchante, il lui les dispositions testamentaires, et la stupeur fut profonde pour tous, sauf pour Joël et Mme Raveaud, lorsque le tabellion, de sa voix cassée, lut la déclaration suivante :

"Moi, vicomte Yves-Frédéric de Kervéo, ancien capitaine de frégate, prêt à paraître devant Dieu, et n'ayant plus de raison de me taire, je proclame ici, à la face de tous, que Anne-Marie Plouherno, Pierre et Jean Plouherno, sont les enfants légitimes de mon petit-cousin Yann Plouherno, ou plutôt Jean de Kervéo, de son vivant sabotier en la forêt de Carnoët. Et, en conséquence, je les prie, dès qu'ils auront atteint l'âge exigé par la loi, de faire revivre mon nom et mes armes, afin que ces armes et ce nom ne périssent point avec moi."

Indépendamment du titre, le vicomte avait légué à ses neveux les restes disponibles de sa fortune, s'élevant à trois cent mille francs environ.

Pierre n'avait plus d'obstacles devant lui. Il embrassa de tout son cœur sa future belle-mère, et pleura comme un enfant.

On attendit un an encore pour la célébration du double mariage, où chacun des deux frères apporta un galon de plus; Pierre était lieutenant d'infanterie de marine.

La cérémonie eut lieu en grande pompe dans l'église Sainte-Croix de Quimperlé, où Désalé et Joël firent entendre ensemble la voix merveilleuse de leurs voix.

Une permission épiscopale autorisa Anne à assister à la fête religieuse.

Joël alla vivre auprès du ménage de Pierre, à trente pas du castel des Raveaud, à cinquante de la villa Bernal. Jean se fit construire un chalet pour sa femme et lui, sur les bords de la Laita, à l'ombre des hêtres et des chênes de Carnoët.

Mort, parvenu aux dernières limites de l'âge, trouva une existence de vieux rentier de l'un à l'autre de ses foyers amis.

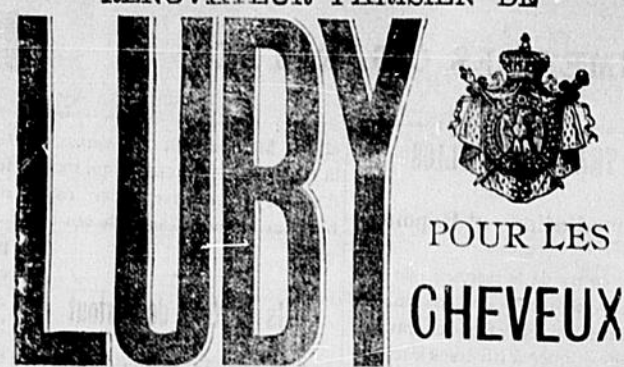
Quant aux Myrio, ils quittèrent Lorient et Guidel, ou, pour être plus exact, Myrio père étant mort en vaillant travailleur, Albert, son étonnant continuateur, entraîna sa mère à Paris, où il fonda une importante maison de banque.

Il y a sur la plage des Grands-Sables une villa d'été très vaste et très belle, dont la façade contient une niche ornée d'un chéru bin en marbre blanc. Au-dessus de la porte on lit ces mots : PETIT ANGE.

PIERRE MAEL

FIN

RENOVATEUR PARISIEN DE



ARTICLE DE TOILETTE INDISPENSABLE POUR LA JEUNESSE PERPETUELLE DES CHEVEUX HAQUE ESSAI REUSSIT PARFAITEMENT ET DONNE ENTIERE SATISFACTION. Chez les Chimistes et Parfumeurs, 50c. la bouteille.

PROFITEZ-EN

Vous avez une occasion unique d'acheter

A bon marche

Allez chez P. H. BILLY

Vous trouverez la plusieurs sortes de marchandises

Dont on veut se défaire

VENUES A REDUCTION.

Spécialités !

Epiceries, Ferronneries

GRANDE OUVERTURE DU

NOUVEAU MAGASIN

EN FACE DU CHATEAU SAGUENAY

Articles de sport :

PATINS, "HOCKEYS" ET AUTRES, RAQUETTES, FUSILS DE CHASSE AUSSI, UN LOT DE CARABINES "NIDER", VENUES A TRES BAS PRIX

assortiment très varié

Tous les articles de ferronneries. Assortiment complet en peintures, huiles, vernis, et toutes les fournitures de construction.

Assortiment général d'epiceries de premier choix

THÉS, CAFÉS, DANS TOUS LES PRIX, SUCRE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES, POISSON, TABACS, canadien et autres, PIPES, FARINES, GRAINS et POISSONS de TOUTES SORTES

Le tout a bon marché

CHEZ :

Thomas Cote,

EN FACE DU CHATEAU SAGUENAY.

La fonderie Bergeron

A EN MAINS LES PLUS BEAUX MODÈLES ET FAIT LES

MEILLEURS POELES

QUI SOIENT FONDUS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Poeles de cuisine, a un, a deux Et a trois ponts, Etc., Etc

Épithames de toutes formes de toutes grandeurs et de tous prix. Aussi clôtures pour les tombes.

Bau et nombreux patrons de galeries. Patrons pour les clôtures en fonte. Etc.

Toutes réparations dans les poeles et les machineries faites avec la plus grande promptitude et le plus grand soin.

BELLES LETTRES POUR FAIRE DES ENSEIGNES

Nous ne nous occupons pas seulement des ouvrages en fonte, mais nous faisons aussi tous les travaux possibles en fer. Nous possédons un magnifique tour pour tourner le fer et la fonte.

Nous sommes aussi agents pour la vente d'instruments aratoires pour la grande maison MOODY.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de la manière dont vous serez servis.

ROGER BERGERON, Fondateur et forgeron RUE RACINE, CHICOUTIMI.

FUMEZ LES CIGARETTES

Bouquet

5c LE PAQUET

Chaque paquet contient 7 cigarettes

VENTE AU COMMERCE PAR COTE, BOIVIN & CIE CHICOUTIMI

TRAVAUX PUBLICS

Interpellations et Réponses

Au cours de la séance du 20 avril, la chambre des communes a entendu le ministre des travaux publics donner à diverses interpellations, relatives à certains travaux publics exécutés dans notre région, les réponses qui suivent :

En réponse à M. Casgrain, M. Tarte dit que M. W. Donohue, de Roberval, n'a rien à faire avec la construction des chalands destinés à transporter les terres enlevées par la drague qui travaille à Roberval. La construction de ces chalands se fait à la journée sous la surveillance de l'ingénieur résident.

En réponse à M. Casgrain, M. Tarte dit que les hangars construits sur les quais de Mistassini et de Saint-Méthode ou Tekouape, sont faits par M. Léonce-P. Bilodeau en vertu d'un arrangement, fait avec le département, l'offre de M. Bilodeau ayant été considérée satisfaisante par l'ingénieur résident. Le prix de ces hangars est de \$150 chacun.

En réponse à M. Casgrain, M. Tarte fait l'historique de la construction de la ligne télégraphique de la Malbaie, à la Pointe aux Esquimaux. Cette construction s'est faite, partiellement par contrat, et partiellement à la journée.

La section de la Malbaie, à Mille-Vaches, 59 milles, a été construite par contrat, en 1881, par la G. N. W. Tel. Coy., aux prix de \$135 par mille.

La section des Mille-Vaches, à Bersimis, 53 1/2 milles, a été construite en 1882, par contrat, par la G. N. W. Tel. Coy., au prix de \$250 par mille.

La section de la Baie de Trinity, à Moisy, 129 milles a été construite de 1883-84, par MM. Gagnon et Frères, au prix de \$89.75, non compris le déblayage de la forêt qui s'est fait ensuite à la journée.

La section de la péninsule Manicouagan, 18 milles de Godbout à la Baie de Trinity, 32 milles ; de Moisy à la Pointe aux Esquimaux 142 1/2 milles, ont été faits à la journée.

Le prix payé pour le travail à la journée, était de \$1.30 par jour, partie en argent et partie en nature, le prix moyen du coût du mille était de \$139 par mille.

Pour les travaux faits par M. de Courval, le gouvernement actuel a payé \$105 par mille, plus \$22 pour fils, isolateurs, pitons, etc., soit \$127 en tout.

Le gouvernement n'a pas cru devoir demander de soumission pour l'installation télégraphique sur la cote Nord du Saint-Laurent, dans le district de Chicoutimi. Les arrangements faits avec M. de Courval, pour \$105 du mille, ont été trouvés satisfaisants, par le surintendant du service télégraphique.

M. de Courval, comme arpenteur, avait exploré en différents temps la région où passe la ligne, et son offre ayant été jugée acceptable et favorable par le surintendant du service, elle a été acceptée. Aucun ordre en conseil n'a été passé pour autoriser ou empêcher M. de Courval d'employer le bois qu'il trouverait sur place, ou même d'attacher le fil aux arbres.

En réponse à M. Casgrain, M. Tarte dit que la pierre employée à la construction du quai de la Rivière à la Pipe, comté de Chicoutimi, a coûté \$4 la toise : le prix du bois a été de 5 à 10 cents le pied linéaire, suivant l'espèce ; les prix ont été certifiés par M. Blais, ingénieur résident ; M. Pednault a été recommandé comme contre-maître par M. Savard, M. P. ; M. Pednault a été payé pour mars 1898, \$48, pour avril 1898 \$44 ; la raison pour laquelle M. Pednault, résident de Chicoutimi, a été choisi comme contre-maître des travaux de la Rivière à la Pipe, est que l'ingénieur résident a constaté qu'il n'y avait pas sur les lieux d'homme compétent pour remplir ces fonctions, et qu'il avait

choisi M. Pednault en vertu de la règle du département qui exige d'employer un charpentier capable pour la surveillance de ces travaux.

Ils parlent partout

A la date du 21 avril, un correspondant de Québec écrivait à un journal de Montréal les lignes qui suivent :

"Il n'y a pas plus d'une semaine que la navigation est ouverte pour les voiliers d'en bas, et déjà les goélettes nous ont amenés plus de deux cents braves Canadiens qui s'en vont, eux aussi, tenter fortune de l'autre côté de la ligne 45.

"Les agents locaux des compagnies de chemins de fer sont sur les dents. Ils ont, pour la plupart, doublé leur personnel afin de suffire à la besogne. Votre correspondant connaît des hôteliers du quartier du Palais qui ont temporairement quitté leur comptoir pour chercher des voyageurs au compte de telle ou telle autre compagnie de chemin de fer. Parfois, il y a conflit à l'arrivée des convois locaux, entre les agents embaucheurs (runners). D'aucuns de ces derniers vont jusqu'à se porter à la rencontre des convois, à quelques milles d'ici ou de Lévis.

"Hier matin, une belle petite goélette entra dans le port. Trente-deux passagers venant de la Malbaie et des places environnantes débarquèrent, et de suite, ils prirent des billets pour la Nouvelle-Angleterre, où ils vont passer l'été.

"Un M. Lacasse, de la Beauce, est passé ici, hier midi, accompagné de onze solides gaillards qu'il emmène avec lui pour travailler dans les mines du Montana."

Et pourtant, à l'ouverture de la présente session du parlement fédéral, le ministre Laurier-Tarte-Sifton disait par la voix du trône les vantardises qui suivent :—"A ces preuves de prospérité vient s'en joindre une autre qui est encore plus satisfaisante : L'ARRÊT PRESQUE COMPLET DU MOUVEMENT D'EXTIRPATION DE NOTRE POPULATION."

Place aux Galiciens

Voici la remarque que faisait un personnage important dans le monde des affaires, à Montréal, en voyant, d'un côté, un groupe de Galiciens qui venaient de descendre à la gare, et de l'autre, un groupe de Canadiens-français sur le point de partir pour les États-Unis. "Je ne puis comprendre cette politique qui consiste à peupler les pays d'étrangers pendant qu'on dépeuple de ses propres habitants. Nous amenons à grands frais des immigrants, et l'on ne fait aucun effort pour retenir chez nous nos propres compatriotes. Il y a certainement quelque chose de défectueux dans ce mode d'agir de nos gouvernants."

Ne craignez pas

Si vous avez la gorge sèche, la poitrine brûlante et que vous toussiez, ne vous effrayez pas ; quelques doses de BAUME RHUMAL suffiront pour remettre tout en ordre.

PLURALITE DES MONDES HABITES

Considérez au point de vue négatif, par l'abbé F.-X. Burque, ancien professeur de philosophie au séminaire de St-Hyacinthe.—Montreal, Cadieux & Derome, 1898.—Prix, \$1.00.

Cet ouvrage, un volume de 400 pages, traite la question de savoir s'il y a des êtres vivants, composés de corps et d'âme, sur d'autres globes célestes, en dehors de notre terre. Cette intéressante question est traitée, dans la première partie, au point de vue de la science physique, dans la seconde partie, au point de vue de la révélation et de la philosophie. L'érudit

tion de l'auteur est vaste et profonde, son style est châtié, fascinant, même poétique parfois.

Il est impossible de donner en peu de mots une idée exacte du riche contenu de ce volume. Après avoir établi quelles sont les conditions physiques requises pour la vie organique, l'auteur démontre que toutes ces conditions se trouvent bien réalisées à un degré éminent sur notre planète, mais nullement sur aucun autre corps de notre système solaire, et sur aucun autre corps céleste. Le chapitre le plus long et le plus intéressant est celui qui dispose de Mars. Les partisans de la pluralité des mondes habités, pour la plupart savants matérialistes ou athées, sont combattus sur leur propre terrain et réfutés par des arguments que fournissent des lois physiques et des faits bien constatés.

Encore plus intéressante et plus instructive est la seconde partie de l'ouvrage, où le problème est considéré dans ses rapports avec les enseignements de la Sainte Ecriture et de l'Eglise, avec la fin surnaturelle et la chute des anges et des hommes, avec l'Incarnation du Verbe de Dieu, avec la raison d'être de la création visible qui nous entoure. Ces chapitres sont pleins de grandes vérités et de grandes idées. Quoique le zèle de l'auteur à garder intact le dépôt de la divine révélation ne connaisse aucun compromis, les principes qu'il avance et les arguments qu'il développe ne sont nullement exagérés, mais sobres, corrects et solides. Enfin, il traite son sujet jusque dans ses rapports éloignés avec plusieurs autres grandes questions, où les sciences sacrées et les sciences profanes ont été supposées, et sont encore supposées par certains hommes être en conflit, comme la question de l'œuvre des six jours, celle de la gravitation des planètes autour des soleils, celle du déluge, celle de l'antiquité de la race humaine et celle de l'évolution des espèces. Dans toutes ces questions, que l'auteur connaît pertinemment, il s'appuie sur des principes sûrs et manifeste un esprit clair et droit. Ses remarques sur l'hypothèse de l'évolution des espèces qu'il réfute, sont d'une très grande valeur.

Un appendice contient le discours d'un ministre protestant sur la position que doit prendre le clergé à l'égard de l'évolutionisme ; de plus un chapitre sur les doctrines du Dr Zahn ; et enfin un poème sur Dieu et la création, intitulé : *In principio Deus*. La réfutation des vues du Dr Zahn est parfaite et convaincante. La preuve que ni St. Thomas ni St. Augustin n'ont favorisé l'évolutionisme, mais qu'ils ont été l'un et l'autre partisans non équivoques de la fixité des espèces, est aussi forte qu'il est possible de la désirer. Le fait, connu dernièrement (voir *The Review*, 9 février 1899, page 1) que le Père Leroy, dominicain français, a été forcé "par autorité compétente" à rétracter sa thèse sur l'évolution comme "insoutenable, surtout en ce qui concerne le corps humain", doit être une grande consolation pour l'auteur dont nous parlons, en autant que ce fait constitue une garantie de l'ordre le plus relevé en faveur de la rectitude de ses propres vues en cette matière. Son livre contribuera certainement, dans une large mesure, à dissiper les brouillards qui cachent aux yeux d'une foule de gens inattentifs le vrai caractère d'improbabilité et d'in vraisemblance de cette périlleuse doctrine de la pluralité des mondes habités.

Nous félicitons le savant auteur sur les mérites littéraires et scientifiques de son ouvrage, et nous souhaitons que cet ouvrage soit amplement répandu parmi les étudiants et les penseurs chrétiens ; car nous le considérons comme une brillante défense de la vraie science chrétienne contre les théoristes et les visionnaires modernes.

The Review, St-Louis, Missouri.

C'est une honte

Jeudi soir, 20 avril, à Montréal, parmi tous les Canadiens qui se pressaient à la gare Windsor pour prendre le chemin des États-Unis, une famille attirait particulièrement l'attention. Composée du père et de la mère encore à la fleur de l'âge, de quatre grandes et jolies jeunes filles et de trois garçons, cette famille se rendait à Providence, R. J.

L'un des fonctionnaires du chemin de fer en contemplant cette famille, n'a pu s'empêcher de dire :—

"Quelque chose va mal dans le pays, puisque des familles comme celle que j'ai sous les yeux sont forcées de quitter le toit natal. C'est une honte de voir que l'on ne prend aucun moyen pour les retenir au Canada dont elles feraient l'honneur et la prospérité. Si cet exode continue, grand nombre de paroisses vont être désertes avant peu. Hier soir, nous avons placé sur les wagons plus de 120 colis contenant les effets de ménage des familles en partance. Je crois que St-Gabriel de Brandon doit être dépeuplé, car c'est de cette localité que sont partis le plus grand nombre de Canadiens pour les États-Unis."

Et pourtant, à l'ouverture de la présente session du parlement fédéral, le ministre Laurier-Tarte-Sifton disait par la voix du trône les vantardises qui suivent :—"A ces preuves de prospérité vient s'en joindre une autre qui est encore plus satisfaisante : L'ARRÊT PRESQUE COMPLET DU MOUVEMENT D'EXTIRPATION DE NOTRE POPULATION."

C'est agaçant

Quoi de plus agaçant qu'une toux opiniâtre ? On s'épuise, on se fatigue, et on fatigue les personnes qui vivent à nos côtés. Il est cependant si simple de prendre quelques doses de BAUME RHUMAL pour mettre fin à cette torture.

Restez

Restez, Canadiens, restez au pays. Il n'y a plus de place aux États-Unis que pour ceux qui sont absolument décidés ou à ne rien faire ou à crever de faim. Vous n'y auriez pas d'ouvrage, vous n'y recevriez pas de salaire. Et ce qui le dit, c'est *l'Opinion Publique*, de Worcester, un journal parfaitement renseigné. Il s'exprime ainsi :

"Une vraie débâcle. "Ce n'est pas un courant, paraît-il, mais un véritable flot, sans cesse grossissant.

"Nous voulons parler du mouvement d'émigration qui fait en ce moment rage du Canada aux États-Unis. Il faut, décidément, croyons-nous, en prendre son parti, et croire, avec un bon nombre que nos compatriotes de là-bas obéissent à quelque loi mystérieuse et inéluctable contre laquelle rien ne saurait prévaloir.

"Dans tous les cas, cela ne saurait plus durer longtemps maintenant. Il n'y a plus décidément place pour personne, dans les fabriques et filatures de la Nouvelle-Angleterre, car tout est plein et les salaires ont plutôt tendance à la dégringolade. Il faudra bien, l'un de ces jours, que le mal qui cause tant d'alarmes dans notre province de Québec se traduise par son excès même, et alors commencera la réaction."

Oui, alors commencera la réaction. Et ce sera une heureuse, très heureuse réaction, puisqu'elle nous ramènera bon nombre de nos frères émigrés, et qu'elle mettra fin à la débâcle de l'émigration. Puisse-t-elle s'effectuer au plus vite !

Le gant du sang

Parce que un payen quelconque, nommé Epictète, disait :—"SI LE CHIEN TE MORD, MORDRAS-TU LE CHIEN ?"—un très mauvais journal de France, intitulé *La Fronde*, part en guerre contre la peine de mort, à l'occasion de la pendaison de Cordélia Poirier et de Sam Parslow. Vous voyez tout de suite combien ce journal français est fort en dialectique, et s'il en sait long sur la logique ! Cela n'empêche pas que le *Protecteur*, celui du Saguenay (!), a trouvé jolie et à son goût la thèse de la *Fronde*, et qu'il lui fait les honneurs de la reproduction en première colonne et en première page dans son numéro du 26 avril.

Dites donc, ô sage Epictète, et vous, ô judicieuse *Fronde*, et toi, —(je m'incline !)—ô philosophe *Protecteur*, que fait-on aux chiens vicieux qui mordent ???

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR.—Tablettes "Laxatives Bromo-Quinine" Prix 25 cents, rendu si elles ne guérissent pas.

CHICOUTIMI, 27 AVRIL 1899.

Nouvelles ecclésiastiques

M. l'abbé Geo. Bilodeau, retenu quelques jours à Chicago par une assez grave indisposition, sera rendu dans sa paroisse du Lac-Bouchette jeudi, le 4 mai prochain.

M. l'abbé J. Girard était en ville ces jours derniers. Il est parti, d'ici mardi, en route pour les Eboulements où il va remplacer M. l'abbé Labrecque comme vicaire en cette paroisse.

La réunion du Conseil de l'Instruction publique aura lieu, à Québec, le 3 mai prochain.

M. l'abbé Lemieux, curé de Ste-Anne, est revenu de Québec dimanche matin.

Les habitants de la Préfecture du Labrador, bien que relativement pauvres, font preuve d'un grand dévouement et d'une générosité sans bornes lorsqu'il s'agit de construire des églises ou chapelles. Grâce à l'esprit d'union qui les anime, grâce aussi au concours de leurs dévoués missionnaires, ils font des prodiges.

Aux Sept-Iles on a construit une nouvelle église. L'automne dernier à ce lieu dans cette mission la bénédiction solennelle d'une cloche pesant 250 livres.

Les parains et marraines au nombre de 14, avaient été choisis parmi les gens des Sept-Iles. La collecte faite à cette occasion a rapporté la jolie somme de \$95.00.

Le même jour on a aussi fait la bénédiction de deux magnifiques statues, l'une représentant la Ste Vierge et l'autre St Joseph.

A la rivière St-Jean, on a construit aussi une magnifique église. Elle est terminée complètement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est une des plus belles églises de la Préfecture du Labrador.

Les habitants de Natashquan ont terminé l'intérieur de leur église dans le cours de l'hiver dernier.

Les gens de Moisie se préparent à terminer l'intérieur de leur chapelle ce printemps.

VIN DE SAINT-LÉON

A travers Chicoutimi

A cause des dérangements occasionnés par son déménagement, la DÉFENSE ne pourra pas paraître la semaine prochaine. La publication du prochain numéro de ce journal n'aura donc lieu que le mercredi, 10 mai, veille de l'Ascension.

Le directeur de ce journal partira demain pour Québec et Montréal, pour affaires relatives à l'augmentation de son matériel d'imprimerie.

M. P. McLean, propriétaire du grand et confortable hôtel de la Baie des Ha! Ha! était hier à Chicoutimi.

La glace est partie. Devant la ville, la rivière Saguenay déploie maintenant sa belle nappe d'azur.

On espère qu'un bateau, apportant des nouvelles et des physionomies de Québec, viendra accoster au quai de Chicoutimi dans le cours de la semaine prochaine.

Jusqu'à avis du contraire, M. Drolet, agent d'assurance, tiendra son bureau, rue du Couvent, chez dame veuve Delille.

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, la semaine dernière le feu a détruit de fond en comble une forge, un moulin à farine, une scierie à vapeur et un moulin à blanchir et à emboueter le bois, le tout appartenant à MM. Boivin et Gagnon, à Ste-Anne de Chicoutimi. Les pertes sont complètes et s'élèvent à plus de \$4000. Certes, voilà une épreuve terrible, et nous sympathisons de tout cœur avec les braves citoyens qu'elle vient d'affliger.

REMERCIEMENTS

Chicoutimi, le 19 avril, 1899, B. F. Steben, Ecr.

Gérant, Département Français, pour la Province de Québec, Compagnie d'Assurance sur la vie la "Ontario Mutual", Montréal, Qué.

Cher Monsieur,

J'accuse réception d'un chèque de \$1,000.00 en paiement d'une Police d'Assurance No 39891, sur la vie de feu Edouard Levesque, mon mari.

Permettez-moi de vous offrir mes remerciements les plus sincères pour l'empressement et la manière si honorable avec laquelle votre Compagnie a réglé cette réclamation ; aussi, c'est pour moi un devoir très agréable de faire connaître la nature du règlement de cette assurance.

Mon mari n'était assuré à votre Compagnie que depuis un mois, et ma réclamation a été payée aussitôt que je vous ai remis la dernière pièce justificative du décès.

Je dois également des remerciements très chaleureux à M. J.-H. Drolet, votre agent local, pour l'empressement qu'il a montré en cette circonstance, et en même temps pour avoir décidé mon mari à prendre une assurance dans une compagnie si honorable.

Ceci est une preuve que les polices d'assurance, sans conditions, de la "Ontario Mutual" sont les plus avantageuses.

Respectueusement la vôtre, MARIE-LOUISE MORIN

Les cotons ou soieries jaunes ou bruns, peuvent se teindre en noir.—Essayez les teintures Magnétiques—elles ne coûtent que dix cents.

Un club de bicyclette à Chicoutimi

Les jeunes gens de Chicoutimi toujours avides de plaisir et amateurs du sport sont à se former un club de bicyclette sous le nom de

"C. B. C." Club de Bicycle Chicoutimi. C'est une idée très louable que celle-là, et les promoteurs de l'entreprise qui ne manqueront certainement pas leur but méritent de grands éloges.

L'hiver a bien ses charmes à Chicoutimi. Le miroir de glace est témoin de joyeuses courses et de plus d'une charmante soirée passée sous le toit du patinoir. Mais pratiquer la bicyclette, unis en corps, en frères de jeu, qu'on de plus charmant !

La première assemblée à laquelle ont été invités tous les bicyclistés de la ville a eu lieu le 18 dernier.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. L.-A. Rousseau qui en peu de mots fit connaître le but de l'assemblée et les grands avantages que les jeunes sports de Chicoutimi ne peuvent manquer de retirer de la formation d'un tel Club.

On procéda ensuite à l'élection du bureau de direction. Ont été élus. Président : J. Thomas Côté, 1er Vice-Prés : L. E. Dubuc, 2eme Vice-Prés : A.-A. Grenon, Sec : J.-E. Massicotte, Trés : Davis Tessier

DIRECTEURS : L.-A. Rousseau, J.-W. Bossy, J.-E. Cloutier, Capt. G.-W. Bossy, Lieut. L.-A. Rousseau, Une assemblée des directeurs a eu lieu vendredi le 21. On y a formé les règlements qui se composent de douze clauses.

Plusieurs questions y ont été discutées et étudiées pour être décidées, à la satisfaction de tous les membres.

Le Club sera affilié à la C. W. A. la plus grande association athlétique du Dominion.

Inutile de parler ici des grands avantages pour tout propriétaire de bicyclette de se joindre au club qui se promet beaucoup d'amusements pour la belle saison.

Tout membre aspirant devra donner son nom au plus tôt au secrétaire, J.-E. Massicotte, et tous seront avertis par la voie des journaux de la date de la prochaine assemblée générale.

Vin de messe "SAINT-NAZAIRE"

RECOMMANDÉ PAR SA GRANDEUR MGR L'ÉVÊQUE DE CHICOUTIMI

FABRIQUÉ SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC QUI A CHARGÉ UN PRÊTRE DE SURVEILLER LA FABRICATION DE NOS

VINS LITURGIQUES

Lisez ce certificat :

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.

Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.

Archevêché de Québec, 30 Novembre 1895. Les vins importés, même avec les "meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

MM. A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à Messieurs les Curés du diocèse.